



PROCES VERBAL N° 03

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Lundi 9 SEPTEMBRE 2024**

Présents : Madame Claudette AGERT
Messieurs Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Jean Luc BOYER, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, Philippe GLORIES, Frédéric LASCROUX, Daniel SALDANA, Didier WALASZEK

Excusés : Messieurs Gérard ANCEL, Charles BOULBENE, Lilian GRIALOU

Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n°02 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 02 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 14 OCTOBRE 2024

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives
A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public
A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité
SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 03

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV CFTIS N° 02 du 19.09.2024 – INSTALLATIONS

FABREGUES - STADE JOSEPH JEANTON - NNI 340950101

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 19/09/2029.

GOLFECH - STADE PAUL LAFONT 1 - NNI 820720101

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité citée (photos à fournir), la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 19/03/2025.

MONTPELLIER - STADE BERNARD GASSET - MAMA OUATTARA - NNI 341720407

Au regard de l'élément transmis et de la non-conformité, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PSH jusqu'au 19/03/2025.

ROUSSON - STADE LAURENT BLANC 2 - NNI 302230102

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 25/01/2025.

TARBES - STADE MAURICE TRELUT 3 - NNI 654400103

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/10/2034.

TARBES - STADE MAURICE TRELUT 2 - NNI 654400102

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 19/09/2029.

VAILHAUQUES - STADE HENRI GUIGOU - NNI 343200101

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 SYN Prov jusqu'au 01/12/2024.

AGDE - PALAIS DES SPORTS - NNI 340039902

S'agissant d'une demande de classement initial en Niveau Futsal 1, elle programme une visite fédérale.

MONTPELLIER - GYMNASE COUBERTIN - NNI 341729905

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des photos de la table de marque et des bancs, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 1 jusqu'au 19/03/2025.

PIBRAC - GYMNASE COUSTAYRAC - NNI 314179901

S'agissant d'une demande de confirmation de classement en Niveau Futsal 1, elle programme une visite fédérale.

TOULOUSE - SALLE LÉO LAGRANGE - NNI 315559910

Dans l'attente de la réception des précisions citées, la C.F.T.I.S. reste à disposition pour toute demande d'accompagnement.

DEMANDE D'AVIS PREALABLE

VENDARGUES - STADE GUILLAUME DIDES - NNI 343270101

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec la construction d'une tribune comprenant un ensemble vestiaires pour un changement de niveau de classement de Niveau T4 vers T3,

La C.F.T.I.S. suspend sa décision dans l'attente de la fourniture d'un plan coté du bloc vestiaires.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

LEZIGNAN CORBIERES – Stade Du MOULIN – NNI 112030101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 17.06.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 24.05.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 22.05.2024 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 09.09.2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

FLEURY D'AUDE – Stade De L'ETANG – NNI 111450201

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 06.05.2023

La Mairie nous demande de retirer le classement du Stade,

La CRTIS en application de l'article 3.2.7.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 09.09.2034
L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

BELPECH – Salle POLYVALENTE – NNI 110339901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 13.05.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13.05.2024 par la CDTIS,
- A.O.P. du 25.11.2020,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 09.09.203.

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LA LOUBIERE – Stade Des EPIS – NNI 121310101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 13.05.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 01.07.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27.06.2024 par la CDTIS,
- A.A.C. du 27.06.2024

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 09.09.2034

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

MOLIERE SUR CEZE – Stade FREDERIC ROBERT– NNI 301710101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 23.07.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13.08.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13.08.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 09.09.2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024.

ROUSSON – Stade LAURENT BLANC 2 – NNI 302230102

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 25.07.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN en date du 07.08.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 07.08.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

VAUVERT – Stade YVES PASCAL – NNI 303410201

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 04.03.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25.06.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27.06.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 09.09.2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024.

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CALVISSON – Stade HUBERT ROUGER 1 – NNI 300620101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 16.02.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 15.11.2023
- Lettre d'intention
- Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

- La présente demande concerne un changement de revêtement

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.4 Classements initiaux

4.5 Confirmations de niveau de classement

4.6 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

ALES – Stade De CLAVIERES – NNI 300070301

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18.03.2034

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 18.03.2024, concernant la hauteur sous la barre transversale ainsi que du document transmis :

- Rapport avec photos de la CDTIS

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 18.03.2034

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

LAFITTE VIGORDANE – Stade GERARD BENDICHOU – NNI 312610101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 20.04.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 05.04.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 23.08.2024 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 05.04.2024,
- Rapport de visite effectuée le 23.08.2024 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 09.09.2034

MONTRABE – Stade BASTIE 1 – NNI 313890101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 22.03.2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 05.04.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 29.08.2024 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 14.02.1996

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 09.09.2034

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

VENERQUE – Stade Des DUCS 1 – NNI 315720101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 20.05.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 22.03.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26.03.2024 par la CDTIS,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

Art. 3.9.1.2 – Dimensions hauteurs des buts

La hauteur des 2 cages de but est inférieure à la hauteur réglementaire requise de 2.44 mètres. Nous vous précisons que la longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doit être constante.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle (Art. 3.9).

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 26.03.2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024.

VENERQUE – Stade Des DUCS 2 – NNI 315720102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 20.05.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 22.03.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26.03.2024 par la CDTIS,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

Art. 3.9.1.2 – Dimensions hauteurs des buts

La hauteur des 2 cages de but est inférieure à la hauteur réglementaire requise de 2.44 mètres. Nous vous précisons que la longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doit être constante.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle (Art. 3.9).

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 26.03.2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024.

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

BRUGUIERES – Salle RENE ALBUS ROUGE – NNI 310919901

Cette installation est classée Futsal 1 jusqu'au 12.02.2024

A la suite de nos différents courriels, restés sans réponse,

La CRTIS en application de l'article 3.2.7.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 09.09.2034 L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

TOULOUSE – Stade GIRONIS 2 – NNI 315550702

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 20.12.2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif agrandissement des zones de dégagement, création dans les anciennes demi-lunes de 2 terrains de foot à 5, mise en place d'une main courante entre la piste de course et le terrain synthétique ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 04.06.2024
- Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

- Agrandissement des zones de dégagement (compris entre 2m50 et 2m70) avec le même gazon synthétique

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

TARBES – Stade MAURICE TRELUT 3 – NNI 654400103

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 09.10.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 13.05.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16.05.2024 par la CRTIS,
- A.A.C. du 13.05.2024

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T5 SYN** et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

TARBES – Stade MAURICE TRELUT 2 – NNI 654400102

Cette installation est classée Niveau T2 PN jusqu'au 17.09.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 PN en date du 13.05.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16.05.2024 par la CRTIS,
- Rapport de visite du 15.05.2024,
- A.O.P. du 07.02.2005,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T3 PN** et transmet la demande à la CFTIS pour décision

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

VAILHAUQUES – Stade HENRI GUIGOU – NNI 343200101

Cette installation est classée Niveau T6 S jusqu'au 12.01.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 29.07.2024, et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 29.07.2024 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 09.08.2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

FABREGUES – Stade JOSEPH JEANTON – NNI 340950101

Cette installation est classée Niveau T3 PN jusqu'au 17.09.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de CONFIRMATION de classement en Niveau T3 PN en date du 19.08.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 05.09.2024 par la CDTIS,
- Rapport de visite du 05.09.2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T3 PN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VENDARGUES – Stade GUILLAUME DIDES 1 – NNI 343270101

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 04.11.2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'un classement en niveau T3 SYN, la reconstruction d'un bâtiment vestiaires et club house sous la nouvelle tribune, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 03.06.2024,
- Lettre d'intention
- Plan du projet
- Plan de masse

- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

- Le bloc vestiaires est conforme au Règlement pour un niveau de classement en T3 SYN.

La C.R.T.I.S. **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

PEROLS – Stade MARIUS VITOU 1 – NNI 341980101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 15.02.2032

À la suite de la visite du 15.08.2022 effectuée par la CDTIS, une mise à jour des vestiaires a été effectuée sur notre base de données : 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres, affectés à cette installation.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

ST LAURENT DE LA SALANQUE – Stade JEP MASO 2 – NNI 661800102

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 18.03.2034

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 09.09.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05.09.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 09.09.2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

OSSEJA – Stade MUNICIPAL – NNI 661300101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 06.10.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 24.06.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.06.2024 par la CDTIS,
- A.O.P. du 24.06.2024,
- Rapport de visite du 24.06.2024

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 26.03.2034

ST LAURENT DE LA SALANQUE – Stade JEP MASO 1 – NNI 661800101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 15.12.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 09.09.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05.09.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 09.09.2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024.

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BAGES – Stade MUNICIPAL JACQUES LALIGAND – NNI 660110101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 06.03.2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et le changement de niveau de classement de T5 PN vers T5 SYN, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 09.07.2024
- Lettre d'intention
- Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

- La présente demande concerne un changement de revêtement (PN vers SYN) et un de niveau de classement T5 SYN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points. Le profil et les pentes du terrain devront permettre cette hauteur sous la barre transversale
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.
- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

GIROUSSENS – Stade ANDRE MASSOUTIER FOOT5 – NNI 811045501

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 27.06.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27.06.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES

ST SULPICE LA POINTE – Stade FOOT5 MOLETRINCADE 4 – NNI 812715504

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 03.07.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 03.07.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

GAILLAC – Gymnase De PICHERY – NNI 810999901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 02.09.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 24.06.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.06.2024 par la CDTIS,
- PV de sécurité en date du 22.09.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 09.09.2034.

GAILLAC – Gymnase ALBERT CAMUS – NNI 810999902

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 02.09.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 24.06.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.06.2024 par la CDTIS,
- PV de sécurité en date du 16.09.2010,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 09.09.2034.

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

ST NICOLAS DE LA GRAVE – Stade Des DEUX MURIERS 4 – NNI 821690104

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 16.07.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16.07.2024 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 16.07.2024,
- Rapport de visite effectuée le 16.07.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 09.09.2034

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

GOLFECH – Stade PAUL LAFFONT – NNI 820720101

Cette installation est classée Niveau T3 PN jusqu'au 31.10.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN en date du 08.08.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 08.08.2024 par la CRTIS et CDTIS,
- Rapport de visite du 08.08.2024,
- A.O.P. du 27.08.2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T3 PN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 4 – NNI 821210104

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 12.11.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire, à la suite d'un incendie dans le bloc vestiaire N° 3, demande à la Commission d'attribuer le bloc vestiaire N° 4 au terrain, NNI 821210103, par conséquent cette installation ne bénéficie plus de vestiaires,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'à la fin des travaux

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

MONTAUBAN – Gymnase AZANA – NNI 821219902

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 23.08.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23.08.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 09.09.2034. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité spectateurs. Dans cette attente la capacité spectateurs est de 0

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

LAFRANCAISE – Gymnase MUNICIPAL – NNI 820879901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 02.09.2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 16.07.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15.07.2024 par la CDTIS,
- PV de sécurité en date du 11.05.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 09.09.2034.

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LE MAS D'AZIL – Stade De CASTAGNES – NNI 91810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 30.08.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 85 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

MAZERES – Complexe Sportif JEAN VERGE – NNI 91850101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 05.07.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 11.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 181 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

1.3 Changements de niveau de classement

LEZAT SUR LEZE – Stade Du BIAC – NNI 91670101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntraînement jusqu'au 13.11.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 75 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

ST PAUL DE JARRAT – Stade FRANCOIS SANCHEZ – NNI 92720101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntrainement jusqu'au 16.10.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 99 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

VARILHES – Stade HENRI LAPORTE – NNI 93240101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntrainement jusqu'au 16.10.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 121 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ALZONNE – Stade LOUIS GELIS – NNI 110090101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 91 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

CAPENDU – Stade MUNICIPAL – NNI 110680101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13.09.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.07.2024,
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.07.2024,
- L'étude photométrique en date du 01.02.2024,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 109 lux (Ied)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2028

ST HILAIRE – Stade MUNICIPAL – NNI 113440101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023,

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2023,
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 78 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.10.2025

SALLELES D'AUDE – Stade ST EXUPERY – NNI 113690101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.06.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.11.2023
- L'étude photométrique en date du 13.04.2022,
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 241 lux (Ied)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.11.2027

1.2 Confirmations de niveau de classement

MOUSSAN – Complexe Sportif ROGER CANTIER – NNI 112580101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 21.06.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.11.2023,
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17.11.2023,
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 73 lux (Iodure Métallique) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.23 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de l'éclairage moyen horizontal (73 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.23) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

➤ La valeur de la constante d'uniformité U_{2h} (0.55) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **17.11.2025**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classement initiaux

1.2 Confirmation de niveau de classement

REQUISTA – Stade ROBERT FOURNIER 1 – NNI 121970101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 17.05.2025

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.09.2024,
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.09.2024,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.34) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

VILLENEUVE D'AVEYRON – Stade ST ROCH N° 2 – NNI 123010102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 172 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CALVISSON – Stade HUBERT ROUGER 1 – NNI 300620101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01.08.2024
- L'étude photométrique en date du 13.12.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 178 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2028

LA GRAND COMBE – Stade ANDRE DRULHON – NNI 301320101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.09.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.09.2024
- L'étude photométrique en date du 26.01.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 248 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2028

1.2 Confirmations de niveau de classement

ALES – Stade PIERRE PIBAROT – NNI 300070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 20.07.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 462 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.84

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 09.09.2025

ST ALBAN SUR LIMOGNE – Stade De La BAÏSSE – NNI 481320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16.02.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 179 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

1.3 Changements de niveau de classement

NIMES – Stade JEAN BOUIN – NNI 301890201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 09.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.02.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.02.2024
- L'étude photométrique en date du 15.03.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 225 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **07.02.2028**

VERGEZE – Complexe Sportif S. DIAGANA – NNI 303440201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 18.12.2013

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 234 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **09.09.2026**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BOUILLARGUES – Complexe SPORTIF – NNI 300470201

Cette installation n'a jamais été classée

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 14.06.2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 11.09.2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 22 m
- Nombre total de projecteurs : 24
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 45°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 425 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

AIGNAN – Stade JEAN GUILLONNEAU 1 – NNI 320010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29.04.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 134 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

FLEURANCE – Stade MARIUS LACOSTE 1 – NNI 321320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.06.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.06.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 160 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

PAVIE – Stade Du VIEUX PONT 1 – NNI 323070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 23.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.06.2024

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.05.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 164 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 09.09.2026

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VIC FEZENSAC – Parc Des Sports Des ACACIAS 1 – NNI 324620101

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 16.09.2025

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 25.04.2024

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 04.06.2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 10.09.2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 20 m
- Nombre total de projecteurs : 16
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65.1°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46.5
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 295 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CASTANET TOLOSAN – Complexe Sportif de LAUTARD N°3 – NNI 311130103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 25.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.07.2024,
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 08.07.2024,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 283 lux (Ied)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.49) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2028

LAGARDELLE SUR LEZE – Stade De La LEZE – NNI 312630101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.08.2024,
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 29.08.2024,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

Après réception de l'étude photométrique, l'éclairage de cette installation pourra être classé E6

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

1.2 Confirmations de niveau de classement

AURIGNAC – Complexe Sportif ANDRE SERVAT – NNI 310280101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 204 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.67
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

BALMA – Stade NICOLAS CAMPAILLA N°1 – NNI 310440101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 04.07.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 27.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 282 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 09.09.2026

CASSAGNABERE – Stade MUNICIPAL – NNI 311090101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 95 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.93

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

CASTANET TOLOSAN – Complexe Sportif De LAUTARD N° 1 – NNI 311130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.09.2025

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.07.2024,
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 08.07.2024,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 288 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.45) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

CLARAC – Stade MUNICIPAL – NNI 311470101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 06.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 134 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

CORNEBARRIEU – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 311500101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25.10.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 202 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

CORNEBARRIEU – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 311500102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 68 lux (Iodure Métallique) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de l'éclairage moyen horizontal (65 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

CORNEBARRIEU – Stade MUNICIPAL 3 – NNI 311500103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25.10.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 122 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

ENCAUSSE LES THERMES – Stade FRANCOIS LARRIEU – NNI 311670101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18.08.2019

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.09.2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 12.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 126 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.18 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.33 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.18) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.33) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

ESCALQUENS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 311690101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 24.09.2022

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.09.2024,
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 05.09.2024,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 110 lux (Ied)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.23
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

GARDOUCH – Stade MUNICIPAL – NNI 312100101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.09.2024

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 09.09.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 111 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

GOURDAN POLIGNAN – Stade MARCEL CASTEX – NNI 312240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 06.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 171 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

L'ISLE EN DODON – Stade MARIUS CAMPGUILHEM – NNI 312390101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 233 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

LESPINASSE – Complexe Sportif BELDOU N° 1 – NNI 312930101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 11.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.09.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 235 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

LESPINASSE – Complexe Sportif BELDOU N° 3 – NNI 312930103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 11.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.09.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 117 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

LESTELLE – Stade MUNICIPAL – NNI 312960101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17.04.2021

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 124 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.09.2025

MIREMONT – Complexe SPORTIF 2 – NNI 313450201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.09.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 29.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 125 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

MONTBERNARD – Stade MUNICIPAL – NNI 313630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 134 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

PINS JUSTARET – Complexe SPORTIF 1 – NNI 314210101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07.06.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 142 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

PLAISANCE DU TOUCH – Stade MUNICIPAL – NNI 314240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22.06.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 181 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

PLAISANCE DU TOUCH – Plaine de JEUX 3 – NNI 314240203

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22.06.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 21.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 108 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.14 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.33 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.14) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.33) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

POINTIS INARD – Stade JEROME COASSIN – NNI 314270101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 26.03.2017

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 112 lux (Iodure Métallique)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.84

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.09.2025

ST GAUDENS – Stade De SEDE N°1 – NNI 314830101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 11.08.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 309 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 09.09.2026

ST LYS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 314990101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.04.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.04.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 207 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18.04.2025

ST ORENS DE GAMEVILLE – Complexe SPORTIF 2 – NNI 315060102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20.01.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.08.2024

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 26.08.2024
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 163 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2024

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM A3 – NNI 315550104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 29.08.2024
- Etude photométrique du 06.07.2022,
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 177 lux (Led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2028

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM A4 – NNI 315550105

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 29.08.2024
- Etude photométrique du 08.07.2022,
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 193 lux (Ied)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.59) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2028

1.3 Changements de niveau de classement

LESPINASSE – Complexe Sportif BELDOU N° 2 – NNI 312930102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 11.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.09.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 220 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

ST ORENS DE GAMEVILLE – Complexe SPORTIF 1 – NNI 315060101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 02.11.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 26.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 232 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BAZET – Stade ARMAND ABAS N° 1 – NNI 650720101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04.11.2018

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 157 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.59) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

ORLEIX – Stade FERNAND DUSSAC 1 – NNI 653400101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 08.06.2018

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 140 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

TARBES – Stade MAURICE TRELUT 3 – NNI 654400103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04.11.2018

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 118 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

TARBES – Plaine de Jeux RENE VALMY 1 – NNI 654400201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13.10.2017

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 151 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

1.3 Changements de niveau de classement

PIERREFITTE NESTALAS – Stade MUNICIPAL – NNI 653620101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13.11.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.09.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.09.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 182 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 09.09.2026

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

JUILLAN – Stade FRANCK SARRABAYROUSE – NNI 652350101

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 30.09.2032

L'éclairage de cette installation est classé niveau E6 jusqu'au 13.11.2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 09.07.2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 10.11.2022

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairement moyen horizontal (EhM) : 163 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.69
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.87

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

LE CRES – Stade ROLAND GAMET – NNI 340900101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20.03.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.08.2024
- L'étude photométrique en date du 12.10.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 204 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2028

VAILHAUQUES – Stade HENRI GUIGOU – NNI 343200101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.07.2024
- L'étude photométrique en date du 02.08.2024,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 160 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2028

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MIREVAL – Stade MARCEL DOUMERGUE 1 – NNI 341590101

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 12.09.2027

L'éclairage de cette installation est classé niveau E6 jusqu'au 13.02.2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 11.07.2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 20.10.2021

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 55°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 169 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

VENDARGUES – Stade GUILLAUME DIDES 1 – NNI 343270101

Cette installation est classée en niveau T4 jusqu'au 04.11.2032

L'éclairage de cette installation est classé niveau E6 jusqu'au 11.03.2024

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 19.07.2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 08.02.2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 20
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 71°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 50
- Facteur de maintenance : 0.90
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 277 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

FIGEAC – Stade De LONDIEU N° 6 – NNI 461020203

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 176 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

Après réception de l'étude photométrique, l'éclairage de cette installation pourra être classé E6

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **09.09.2026**

1.2 Confirmations de niveau de classement

FIGEAC – Stade Du CALVAIRE – NNI 461020101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 06.01.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 191 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **09.09.2026**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

OSSEJA – Stade MUNICIPAL – NNI 661300101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.06.2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.06.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 177 lux (Ied)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.67
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

Après réception de l'étude photométrique, l'éclairage de cette installation pourra être classé E6

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2028

1.2 Confirmations de niveau de classement

ARGELES SUR MER – Stade ERIC CANTONA – NNI 660080301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 24.10.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.07.2024,
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 15.07.2024,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 317 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.67) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.70 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 09.09.2026

1.3 Changements de niveau de classement

CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL 1 – NNI 660370101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 13.09.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.08.2024,
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.08.2024,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 457 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.46) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (0.50 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.67) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (0.70 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 09.09.2028

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

BAGES – Stade MUNICIPAL JACQUES LALIGAND – NNI 660110101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 06.03.2027

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 09.07.2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 25.06.2024

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 20 m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 203 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

MARSSAC SUR TARN – Stade DESIRE GACH – NNI 811560101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15.09.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.09.2024,
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 05.09.2024,
- L'étude photométrique en date du 09.11.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 289 lux (Ied)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 09.09.2028

1.2 Confirmations de niveau de classement

CASTELNAU DE LEVIS – Stade LUDOVIC ROYER – NNI 810630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 02.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 168 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

COUFOULEUX – Stade Le PARADIS – NNI 810700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 02.06.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 156 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

COUFOULEUX – Stade Le PARADIS N° 2 – NNI 810700102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 02.06.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.07.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.07.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 132 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

1.3 Changement de niveau

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ALBEFEUILLE LAGARDE – Stade YVAN GARRIGUES – NNI 820010101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 19.09.2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.06.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.06.2024
- L'étude photométrique en date du 20.10.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 117 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2028

AUCAMVILLE – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 820050102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.08.2024
- L'étude photométrique en date du 18.04.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 120 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2028

BRESSOLS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 820250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 15.09.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.08.2024
- L'étude photométrique en date du 07.06.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 201 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2028

MONTPEZAT DE QUERCY – Stade MAURICE DABLANC – NNI 821310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 26.10.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.09.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.09.2024
- L'étude photométrique en date du 12.10.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 129 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2028

1.2 Confirmations de niveau de classement

CASTELSARRASIN – Plaine de Jeux de GANDALOU 1 – NNI 820330201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 28.09.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 162 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

MOISSAC – Stade JO CARABIGNAC 2 – NNI 821120102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 31.08.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 174 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09.09.2026

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 1 – NNI 821210101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 24.10.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 472 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 09.09.2025

VAZERAC – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 821890102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 27.09.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.08.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.08.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 106 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 09.09.2026

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MEAUZAC – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 821080102

Cette installation est en cours de classement en niveau T6
L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 18.06.2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 02.02.2024

- Dimension de l'aire de jeu : 95 m x 60 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 8
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 15°
- Température de couleur (kelvin) : 4000 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 117 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA